

CONCEPT DE SÉLECTION DU CADRE RÉGIONAL DE SWISS ICE SKATING

Patinage artistique | Saison 2026–2027

1. Structure générale du cadre régional de Swiss Ice Skating pour le patinage artistique

1.1. Principes généraux

Le processus de **sélection du cadre régional 2026–2027 de Swiss Ice Skating** pour les quatre disciplines olympiques du patinage artistique (simple hommes, simple femmes, couples et danse sur glace) s'appuie sur la structure **FTEM Suisse**, concept de référence pour le développement du sport et des athlètes en Suisse.

À travers cette structure, **Swiss Ice Skating** vise à garantir la cohérence, la continuité et l'efficacité de ses stratégies et programmes en matière de sport de performance, tant pour l'élite que pour la relève. Cette approche assure une progression harmonieuse et transparente des athlètes au sein du système national de performance, en alignement avec les orientations de **Swiss Olympic** et les actuels standards du patinage artistique au niveau national et international.

Références principales :

- [Organisation du sport de performance en patinage artistique et danse sur glace](#)
- [\(F\)TEM Patinage artistique](#) | [\(F\)TEM Danse sur glace](#)
- [PISTE 2026](#)

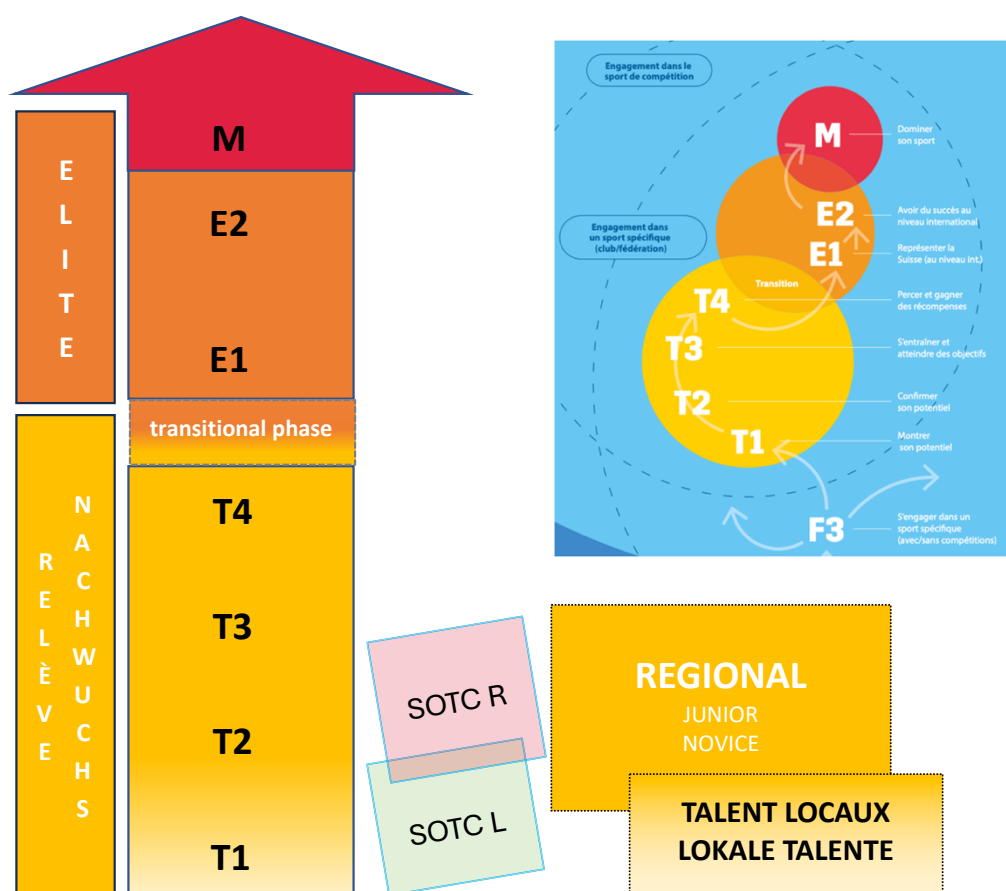
1.2. Objectif

- **SOUTENIR** les jeunes athlètes ayant du potentiel dans leur projet individuel et de club orientés vers le sport de performance.
- **REUNIR** les athlètes plusieurs fois par saison autour de l'entraînement sur glace/hors glace, ainsi que pour des projets d'équipe, en particulier sur les thèmes de la prévention, de l'intégrité sportive, de la psychologie du sport et de la nutrition sportive.
- **COORDONNER** par la personne responsable du cadre de chaque région les activités et la communication avec **Swiss Ice Skating** (sous la coordination de l'entraîneuse nationale de la relève adjointe) et les institutions sportives suisses (y compris la correspondance avec les écoles de sport).

1.3. Organisation

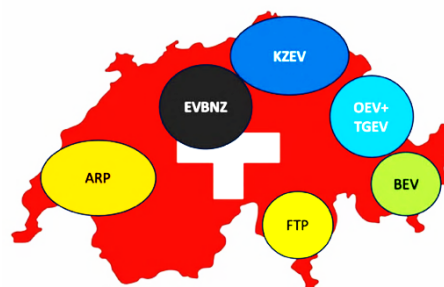
À l'aube du **cycle olympique 2026–2030**, la discipline du patinage artistique s'articule autour de **deux niveaux de cadre régional**, définis selon des objectifs spécifiques, afin de renforcer la structuration et l'organisation au sein de **Swiss Ice Skating** :

- **Cadre régional SOTC R (FTEM : Junior/Novice | Relève T2)**
Confirmer son potentiel : Regroupe les athlètes âgé·e·s **de 10 ans à moins de 19 ans** au 1er juillet 2026, identifié·e·s à l'issue du processus PISTE 2026.
- **Talents Locaux SOTC L (FTEM : Novice | Relève T1)**
Montrer son potentiel : Permet d'encourager de jeunes athlètes **de moins de 16 ans**, qualifié·e·s aux Championnats suisses 2026, dans le cadre de leur entraînement en club ou avec les organisations cantonales. Cette promotion constitue une passerelle dans le parcours de l'athlète dans le sport de performance et favorise le transfert de talents vers d'autres disciplines de Swiss Ice Skating.



Les membres du **cadre régional de Swiss Ice Skating** sont détaché·e·s géographiquement sur l'une des 6 organisations des **associations régionales de Swiss Ice Skating**, sous la coordination de **Sabrina Martin** (sabrina.martin@swissiceskating.ch) :

- ARP (Romandie)
- BEV (Grisons)
- EVBNZ (Nord-Ouest + Suisse Centrale)
- FTP (Tessin)
- KZEV (Zurich)
- OEV+TGEV (Nord-Est + Thurgovie)



Les responsables des cadres de la relève de chaque région prennent directement contact avec les familles et les entraîneur·e·s des sportives et sportifs concerné·e·s.

Le programme d'activités et le suivi de la saison sont mis en place **du 1er mai au 30 avril** et réunissent généralement les titulaires d'une SOTC R comme celles et ceux avec une SOTC L (Talents Locaux) :

- La participation est **obligatoire** pour tout athlète des **catégories individuelles** ayant une **SOTC R**.
- **Danse sur glace et couples** : Les athlètes avec **SOTC R** participent aux activités des rencontres hors glace (mais une participation aux rencontres sur glace reste facultative).
- La participation des **Talents Locaux** avec une **SOTC L** est **facultative**. Elle est laissée à la discrétion des organisations régionales qui peuvent aussi choisir ou non d'intégrer les **Talents Locaux** à leur programme d'activités et de suivi. Tous les athlètes âgés de **moins de 13 ans au 1er juillet de la saison à venir**, ayant la possibilité de participer aux championnats nationaux durant la saison 2026-2027, devraient toutefois être invités au programme d'activités de la saison proposé par les associations régionales, en fonction de la politique et des mises en place possibles par l'organisation régionale concernée.

Une fois tous les deux ans, une **rencontre nationale** est organisée par **Swiss Ice Skating** et les associations régionales pour tous les détenteurs et détentrices d'une **SOTC R** d'âge « novice » (sauf pour les athlètes de Danse sur glace et couple). Prochaine rencontre : mai ou juin 2027.

2. Exigences générales pour le cadre régional de Swiss Ice Skating

2.1. Licence / Nationalité

Pour être sélectionné·e dans le **cadre régional de Swiss Ice Skating** :

- Tout·e athlète doit être titulaire d'une licence Swiss Ice Skating en cours de validité suivant les conditions et les éventuelles mises à jour.
- Avoir la nationalité suisse ou, s'il ou elle est étranger·ère, être **domicilié·e en Suisse depuis au moins une année**, conformément à la **règle ISU 109** et les éventuelles mises à jour. Une autorisation de séjour B ou C (pour les étranger·ère·s, y compris les étudiant·e·s) est **obligatoire**.
- **En couple ou en danse sur glace** : au moins l'un·e des deux partenaires doit répondre à l'une de ces conditions.

2.2. PISTE 2026

La participation à **PISTE 2026** est **obligatoire** pour tout·e athlète de la relève souhaitant intégrer le **cadre régional**. Sont concernés :

- Les jeunes athlètes déjà orientés dans le sport de performance, ou
- Les membres actuels d'un cadre de la relève 2025–2026, n'ayant déjà pas atteint l'âge limite de la catégorie Junior au 1^{er} juillet 2026 selon les conditions d'éligibilité de l'ISU en vigueur.

Les informations et modalités d'inscription sont disponibles sur le site officiel de Swiss Ice Skating, rubrique Sport de performance.

Les critères de sélections pour l'appartenance au **cadre régional de Swiss Ice Skating** ont été définis pour la saison 2026-2027 comme présentés en **annexe** (page 5).

2.3. Durée de la sélection

La sélection est établie pour une durée d'**un an**, soit du 1er mai 2026 au 30 avril 2027. Les listes officielles sont publiées à la mi-avril 2026 par le chef du sport de performance.

Un·e athlète sélectionné·e dans le **cadre régional de Swiss Ice Skating** est systématiquement intégré·e au programme d'activités et de suivi de la région du club dont ils ou elles sont affilié·e·s. En cas de changement de club, et si le nouveau club est rattaché à une autre région, une solution acceptable sera envisagée avec les responsables des régions concernées en accord avec l'entraîneure nationale de la relève adjointe.

Les athlètes avec une SOTC R inscrit.e.s dans le **cadre régional de Swiss Ice Skating** pour la saison 2025–2026, qui, pour des raisons médicales ou en raison de circonstances exceptionnelles, se trouvent dans l'impossibilité de participer à **PISTE 2026**, doivent soumettre une demande officielle de maintien de leur statut de cadre, par courriel à : sabrina.martin@swissiceskating.ch. Cette demande sera examinée au cas par cas.

2.5. Version linguistique de référence

En cas de divergence entre les versions française et allemande des documents établis par le département du sport de performance, **la version française fait foi**.

Ittigen, le 15 novembre 2025

Version : 15.11.2025

RELÈVE		Femmes/Filles	Hommes/Garçons	Couples	Danse sur glace
R E L È V E R E G I O N A L E	T2	SOTC RÉGIONALE	*** JUNIOR ***		
			<u>Selon le classement PISTE 2026</u> + Selon les conditions d'éligibilité complémentaires : Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent : - avoir atteint l'âge de 16 ans mais avoir moins de 19 ans au 1er juillet 2026 ; et avoir atteint la condition fixée par Swiss Ice Skating, soit : - être en possession du test de niveau de Swiss Ice Skating pour la catégorie Junior (interior) ouvrant l'accès aux Championnats suisses avant le 31 mars 2026.		
	T1	SOTC LOCALE	*** NOVICE ***		
			<u>Selon le classement PISTE 2026</u> + Selon les conditions d'éligibilité complémentaires : Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent : - avoir atteint l'âge de 10 ans mais avoir moins de 16 ans au 1er juillet 2026 ; et avoir atteint la condition fixée par Swiss Ice Skating, soit : - être en possession du test de niveau de Swiss Ice Skating pour la catégorie Adv. Novice (argent) ouvrant l'accès aux Championnats suisses avant le 31 mars 2026.		
		*** TALENTS LOCAUX ***			
		<u>Selon le classement PISTE 2026</u> + Conditions d'éligibilité complémentaires : Le candidat, la candidate ou les deux partenaires d'un couple doivent : - avoir atteint l'âge de 10 ans mais avoir moins de 16 ans au 1er juillet 2026.			